

Initiatives ministérielles

Avant de terminer, je voudrais aussi vous faire part de deux aspects qui n'ont pas fait l'objet de recommandations de la part du comité, ni de représentations de la part de la députation libérale, alors que le livre rouge, dont ils se sont inspirés largement, faisait état de deux mesures qui auraient très bien pu faire l'objet de recommandations de la part du comité.

La première porte sur l'élimination prévue, souhaitée dans le livre rouge, des garanties personnelles dans le cadre de la Loi sur la petite et moyenne entreprise. Les libéraux s'étaient engagés à faire disparaître cette mesure pour que les garanties personnelles, offertes dans le cadre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, puissent être libérées pour être consacrées dans un autre contexte d'emprunt. Comme par hasard, les libéraux ont oublié cet engagement qui aurait beaucoup avantage les petits entrepreneurs.

Deuxième mesure un peu plus grave celle-là, c'est que le Parti libéral du Canada s'était engagé à mettre de l'avant un fonds d'investissement industriel de 100 millions, 4 fois 25 millions, monsieur le Président! C'était clair, net et évident lors de la campagne électorale qu'il y aurait de l'argent pour ça, et on s'en allait allègrement, de façon optimiste, et comme par hasard on en a un peu parlé au comité: aucune recommandation sur l'utilisation ou sur la mise sur la table de ce montant de 100 millions et de son utilisation.

Tout ce qu'il faut souhaiter, c'est que si jamais ça revient, que cet argent—ces 100 millions ou ces 50 millions, parce qu'on peut penser que ce ne sera plus jamais 100 millions—soit consacré non pas dans un nouveau programme, dans une nouvelle structure, mais dans des structures déjà existantes, notamment dans des structures québécoises déjà existantes.

Il y a aussi une autre omission plus personnelle que je constate et que je déplore dans le cadre des recommandations, c'est celle que j'ai mise de l'avant personnellement, qui a été retenue un temps et qu'on ne retrouve plus malheureusement dans les recommandations: celle qui fait en sorte qu'il y a une pratique dans le milieu bancaire—et cela c'est suite à mon expérience personnelle—que lorsqu'une entreprise s'avère en difficultés ou insécurisante pour un prêteur, le prêteur a le droit de mandater une firme extérieure d'aller prendre note, d'aller vérifier la situation qui prévaut sur le plan financier de l'entreprise, d'aller regarder ce qui en est, et ce à la demande et dans l'intérêt de la banque, mais aux frais de celui qui est déjà en difficultés.

Donc, celui qui est déjà en difficultés, non seulement a une mauvaise nouvelle en voyant apparaître cette firme extérieure, qui vient non pas dans son intérêt mais dans celui du prêteur, et en bout de ligne a à assumer les honoraires qui sont souvent très importants et qui peuvent parfois faire la différence entre la possibilité de s'en sortir et d'avoir le dernier coup de grâce qui fait en sorte que l'entreprise ne pourra jamais s'en sortir.

• (1250)

J'avais suggéré que les responsabilités à tout le moins, si ce n'est pas aux frais complets de la banque du prêteur, soient partagées. Cela a été retenu un temps, mais dans sa version finale, on constate que ce n'est plus là l'objet d'une recommandation. Je le déplore personnellement.

En conclusion, il faut toujours avoir à l'esprit qu'il s'agit là peut-être d'une question aride, mais quand on parle de la petite et moyenne entreprise, on parle de 900 000 petites organisations au Canada, dont un bon tiers est au Québec, et il faut en être conscients. L'espoir est là. Si nos PME s'en sortent, je pense que toute l'économie canadienne et québécoise va aller mieux. Si nos PME végètent, c'est toute notre économie qui va végéter. J'espère que le rapport comme tel pourra aider à améliorer la situation.

Je voudrais rappeler aussi que le développement économique régional est une prérogative des gouvernements provinciaux à laquelle le gouvernement du Québec est très attaché et que le gouvernement canadien devrait toujours avoir à l'esprit que quand il parle de développement régional, il se doit d'être un appui à l'exercice, mais non pas le maître d'oeuvre.

[Traduction]

M. Werner Schmidt (Okanagan—Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer cet après-midi au débat sur cette question.

J'ai eu le privilège de prendre part aux travaux de ce comité. C'était la première fois que je participais, en tant que député, aux travaux d'un comité permanent de la Chambre des communes. Cette expérience a été très passionnante, et surtout très enrichissante en raison des questions de procédure. La question examinée par le comité était très importante et nécessitait de notre part un apprentissage considérable. Cette expérience s'est aussi révélée excellente sur le plan de la coopération entre les membres. Elle a prouvé sans l'ombre d'un doute que l'on peut arriver à des résultats quand on le veut vraiment.

Cet après-midi, je voudrais me concentrer sur trois points. Premièrement, pourquoi est-il nécessaire de financer la petite entreprise? Deuxièmement, quels sont les principaux facteurs qui vont influencer sur la petite entreprise dans le climat économique et social en évolution qui nous attend? Troisièmement, en quoi certaines recommandations formulées dans le rapport vont-elles aider la petite entreprise à survivre aujourd'hui et à se préparer aux défis de demain? C'est en nous plaçant dans ce contexte que nous pouvons nous rendre compte de la valeur des fondements établis dans ce rapport en ce qui concerne l'avenir.

Pourquoi est-il nécessaire de financer la petite entreprise? La petite entreprise est créatrice d'emplois. Elle est à l'origine de 80 à 85 p. 100 des emplois créés au Canada. Non seulement ça, elle est le moteur de la reprise économique de notre pays. Je peux vous donner des exemples en ce qui concerne Kelowna, qui serait, selon de nombreuses personnes, le meilleur endroit où vivre au Canada.

De quoi est faite l'économie de Kelowna? De la petite entreprise. Je puis donner des exemples précis. La société Western Star Trucks, par exemple, a obtenu récemment le Prix d'excellence à l'exportation canadienne. Comparée aux sociétés General Motors et Chrysler, cette entreprise est très modeste. La Kelowna Flightcraft a récemment obtenu un contrat de la société Purolator et distribue des colis et du courrier partout au monde. La société Riverside Forest Products distribue du contreplaqué et des matériaux de construction au Canada et à l'étranger. Il y a en outre des centaines de petites entreprises, souvent familiales, qui constituent la base de l'économie de Kelowna et dont certaines sont à la fine pointe de la technologie.